

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Mars (28/03/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,
M. André LENFANT (représenté par M. MOTHEs), **Conseiller Municipal**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Odile MARTY-MOTHEs, **Conseiller Municipal**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 – 28 mars 2013

DELIBERATION FIXANT LA NATURE ET LA DUREE DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Rapporteur : Madame FANFELLE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 59 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 13 février 2013 ;

Monsieur le Maire, après en avoir fait lecture, propose de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

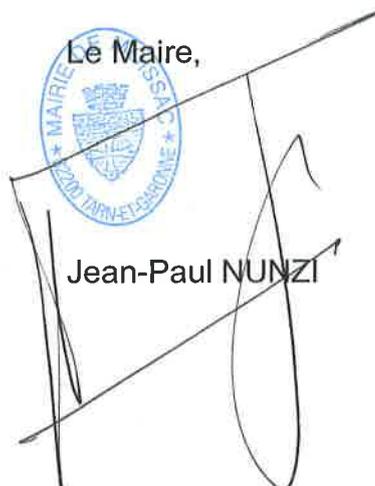
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **ADOpte** les propositions de Monsieur le Maire,
- **LE CHARGE** de l'application des décisions prises.

Pour copie conforme

Moissac le 02 avril 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

9 AVR. 2013

**TABLEAU DES AUTORISATIONS d'ABSENCE LAISSEES
A L'APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE
Actualisé au Comité Technique du 13 février 2013**

CASTELSARRASIN - 82

Nature de l'évènement	Durée proposée (en jours ouvrés)
<u>Liées à des événements familiaux</u>	
<u>Mariage ou PACS :</u>	
- de l'agent	8 jours
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 jours
- d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	1 jour
<u>Naissance ou adoption :</u>	3 jours
<u>Décès et obsèques :</u>	
- du conjoint (concubin pacsé)	5 jours
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	5 jours
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3 jours
- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1 jour
- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	3 jours
- d'un frère, d'une sœur, d'un petit-fils, d'une petite-fille de l'agent ou du conjoint	3 jours
- d'un oncle, d'une tante, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	1 jour
<u>Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques</u>	
Concours en rapport avec l'administration locale	la journée précédente + le jour des épreuves
Examens en rapport avec l'administration locale	La demi-journée précédente + la demi-journée des épreuves
Don du sang	0,5 jour
Déménagement du fonctionnaire	néant
Médaille d'honneur régionale, départementale et communale : argent (20 ans de services) vermeil (30 ans de services) or (35 ans de services)	néant
Départ en retraite du fonctionnaire	néant
Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	durée de la réunion
Assesseur - délégué de liste / élections prud'homales	jour du scrutin
Assesseur - délégué / élections aux organismes de Sécurité Sociale	jour du scrutin